

Exonération des droits d'entrée

Bénéficiaire de l'entrée gratuite au Musée de La Poste, pour les expositions permanente et temporaire :

- Les personnels et retraités du Groupe La Poste, ainsi que leur conjoint(e), sur présentation d'une carte professionnelle ou d'un bulletin de paie.
- Les membres de la SAMP, sur présentation d'une carte d'adhérent en cours de validité.
- Les membres de l'ICOM, sur présentation d'une carte ICOM/ ICOMOS en cours de validité.
- Les membres de l'Association Art du Timbre Gravé, sur présentation d'une carte d'adhérent en cours de validité.
- Les membres de l'Union Marcophile, sur présentation d'une carte d'adhérent en cours de validité.
- Les membres de l'Académie de philatélie, sur présentation d'une carte d'adhérent en cours de validité.
- Les membres de l'Académie européenne de philatélie, sur présentation d'une carte d'adhérent en cours de validité.
- Les membres de l'AGCCPF, sur présentation d'une carte d'adhérent en cours de validité.

25 juin 2020